
NORME INTERNATIONALE



3166

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION · МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ · ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Codes pour la représentation des noms de pays

Codes for the representation of names of countries

Première édition — 1974-12-15

Corrigée et réimprimée — 1977-07-01

Ne pas jeter SUP

CDU 801.311.8 : 003.62

Réf. N° : ISO 3166-1974 (F)

Descripteurs : pays, nomenclature, codage.

Prix basé sur 22 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 3166 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 46, *Documentation*, et soumise aux Comités Membres en janvier 1974.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Allemagne	France	Royaume-Uni
Australie	Hongrie	Suède
Autriche	Inde	Suisse
Belgique	Iran	Tchécoslovaquie
Brésil	Irlande	Thaïlande
Canada	Israël	Turquie
Corée, Rép. dém. p. de	Italie	U.R.S.S.
Danemark	Norvège	U.S.A.
Égypte, Rép. arabe d'	Nouvelle-Zélande	Yougoslavie
Espagne	Pays-Bas	
Finlande	Pologne	

Les Comités Membres des pays suivants ont désapprouvé le document pour des raisons techniques :

Bulgarie
Japon

NOTE — Cette Norme Internationale a été élaborée avec la collaboration des Organisations Internationales suivantes : Bureau International du Travail (BIT), Conseil de Coopération Douanière (CCD), Chambre de Commerce Internationale (CCI), Comité Consultatif International Télégraphique et Téléphonique (CCITT), Commission Économique pour Europe des Nations Unies (CEE), Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires (FIAB), Agence Internationale de l'Énergie Atomique (IAEA), Association du Transport Aérien International (IATA), Chambre Internationale de la Marine Marchande (ICS), Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Organisation des Nations Unies (ONU), Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (UNCTAD), Union Internationale des Chemins de Fer (UIC), Union Internationale des Télécommunications (UIT), Union Postale Universelle (UPU).

Codes pour la représentation des noms de pays

0 INTRODUCTION

Le besoin d'un code pour la représentation des noms de pays universellement applicable est devenu réellement urgent. Un effort a été entrepris en vue d'incorporer dans ce code les éléments les meilleurs parmi les codes largement utilisés, sans toutefois être lié par aucun de ceux-ci. Le code résultant dérive pour une large part des désignations pour les véhicules figurant dans la Convention sur la Circulation Routière et d'autres codes.

Le principe de base retenu pour le développement des codes alphabétiques — à deux lettres et à trois lettres — fut d'atteindre une valeur associative visuelle maximale; ces codes sont surtout basés sur la langue anglaise, mais sont aussi partiellement dérivés de la langue française et d'autres langues.

Il a été tenu compte des problèmes soulevés par la mise à jour des codes et leur application. La présente Norme Internationale comprend des directives relatives à ces fonctions.

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale définit un code alphabétique à deux lettres et un à trois lettres pour représenter des noms de pays, de dépendances et d'autres zones d'intérêt géopolitique particulier, aux fins d'échanges internationaux. Elle comprend également des procédures de mise à jour. Les termes «pays, dépendances et autres zones d'intérêt géopolitique particulier», employés ici, n'impliquent pas l'expression d'une opinion quelconque concernant le statut légal de n'importe quel pays ou territoire ou de ses autorités, ou encore concernant la délimitation de ses frontières.

La présente Norme Internationale est destinée à être utilisée pour toute application nécessitant l'expression d'entités géographiques sous une forme codée.

2 DÉFINITION

Dans le cadre de la présente Norme Internationale, la définition suivante est applicable :

entité : Nom d'un pays, d'une dépendance, ou de toute autre zone d'intérêt géopolitique particulier.

3 PRINCIPES POUR LA LISTE DES ENTITÉS

3.1 Cette liste comprend des entités destinées à satisfaire les besoins des échanges internationaux dans le plus grand nombre possible d'applications. Les entités figurant dans les sections un et deux de la présente Norme Internationale sont basées sur la liste incluse dans la «Nomenclature des pays pour les besoins statistiques» élaborée par le Bureau des Statistiques des Nations Unies.¹⁾

3.2 Afin de satisfaire les divers besoins d'échanges, la liste contient des chevauchements et les entités figurant dans cette liste ne s'excluent pas mutuellement.

3.3 En cas de besoin, les entités sont complétées par des références ou par des notes.

3.4 Les entités figurant sur la liste sont censées refléter une situation actuelle. Les entités historiques ne sont pas comprises dans la présente Norme Internationale.

4 PRINCIPES POUR LES CODES

4.1 La section un de la présente Norme Internationale comprend la liste d'entités ainsi qu'un code alphabétique à deux lettres (code ISO alpha-2 des pays) destiné à l'usage général et recommandé pour les échanges internationaux.

4.2 Pour les cas où un code alphabétique à trois lettres s'avérerait mieux adapté aux besoins, un tel code alphabétique (code ISO alpha-3 des pays) est donné dans la section deux de la présente Norme Internationale.

5 LISTE DES ENTITÉS

Voir sections un et deux.

6 PRINCIPES DE MISE À JOUR

L'autorité de mise à jour aura les fonctions suivantes :

- 1 Ajouter et éliminer les entités et attribuer les codes nécessaires en accord avec les règles établies.

1) Les différences existant entre la liste d'entités du Bureau Statistique des Nations Unies et la présente Norme Internationale ont été introduites en vue de couvrir de façon plus complète les surfaces terrestres du globe.

2 Conseiller les utilisateurs en ce qui concerne les applications des codes.

3 Mettre à jour et diffuser les listes d'entités, de codes et de leurs définitions.

4 Établir une liste de référence des codes de noms de pays et de leur période d'utilisation.

5 Établir, au fur et à mesure, après avis d'un comité consultatif, des directives complémentaires pour l'application pratique des principes d'attribution des codes.

7 DIRECTIVES À L'INTENTION DES UTILISATEURS

7.1 Mise en application

Les besoins d'échange d'information ont été un facteur déterminant pour l'élaboration de la présente Norme Internationale. Les codes les plus répandus ont été pris en considération. Toutefois, la présente Norme Internationale n'est identique ni par le domaine couvert, ni par le codage, à aucun système existant. Il est souhaitable que la présente Norme Internationale soit mise en application le plus tôt possible pour faciliter l'échange d'information.

7.2 Sous-ensembles

Pour satisfaire leurs propres besoins, les utilisateurs peuvent adopter des sous-ensembles et des définitions appropriés à leurs applications.

7.3 Codes attribués à l'utilisateur

Si des entités supplémentaires s'avèrent nécessaires, une demande motivée par un besoin réel d'échange sera faite

après de l'autorité de mise à jour. Un besoin réel d'échange est considéré comme une justification appropriée pour l'inclusion de nouvelles entités. L'autorité inclura ces entités, déterminées d'une manière appropriée, informera le demandeur des décisions prises et diffusera les changements ou les révisions. La série de lettres AA, XA à XZ, et ZZ, et la série AAA à AAZ, XAA à XZZ et ZZA à ZZZ respectivement, peuvent être utilisées pour l'usage privé et pour des codes provisoires, qui doivent être enregistrés autant que possible par l'autorité de mise à jour. Un code alpha-1 existant, correspondant à la première lettre du code alpha-2, peut être utilisé pendant un temps approprié déterminé par l'autorité de mise à jour.

7.4 Notification de l'utilisation de la présente Norme Internationale

Les utilisateurs doivent notifier à l'autorité de mise à jour l'utilisation de la présente Norme Internationale s'ils veulent être informés des changements ou actions à venir. À cette fin, un exemplaire du document de mise en application par l'utilisateur ou de la liste de ses codes sera transmis à l'autorité de mise à jour.

7.5 Échange d'information

Lorsque la liste et les codes dérivant de la présente Norme Internationale sont définis par l'utilisateur, il est essentiel que toutes les parties intéressées à ces échanges soient informées des définitions exactes de leurs codes.

7.6 Conversion à partir de codes existants

L'autorité de mise à jour peut, le cas échéant, aider ceux qui éprouvent des difficultés à déterminer la meilleure application possible de ce code.

SECTION UN
LISTE DES ENTITÉS ET CODE ALPHA-2

ENTITÉ (dénomination en français) Nom officiel en français	Code alpha-2	Remarques
1	2	3
AFARS ET ISSAS Territoire français des Afars et Issas	AI	
AFGHANISTAN République d'Afghanistan	AF	
AFRIQUE DU SUD République sud-africaine	ZA	Comprend Walvis Bay, les îles Marion et Prince Edouard.
ALBANIE République populaire d'Albanie	AL	
ALGÉRIE République algérienne démocratique et populaire	DZ	
ALLEMAGNE, RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'	DE	
ALLEMANDE, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE	DD	
ANDORRE	AD	
ANGOLA	AO	
ANTARCTIQUE	AQ	Territoires au sud du soixantième degré de latitude sud
ANTARCTIQUE, TERRITOIRE BRITANNIQUE DE L'	BQ	Partie de l'Antarctique.
ANTIGUA	AG	Comprend la Barboude et Redonda.
ANTILLES NÉERLANDAISES	AN	Comprend Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache et la partie sud de Saint-Martin.
ARABIE SAOUDITE Royaume de l'Arabie Saoudite	SA	
ARGENTINE République argentine	AR	
AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES, TERRES	FQ	Comprend la Nouvelle-Amsterdam, Saint-Paul, les îles Kerguelen et Crozet, la Terre Adélie (partie de l'Antarctique).
AUSTRALIE Commonwealth d'Australie	AU	Comprend l'île Lord Howe, l'île Macquarie, les îles Ashmore et Cartier.
AUTRICHE République d'Autriche	AT	
BAHAMAS Commonwealth de Bahamas	BS	Les îles Turks et Caïques non comprises.
BAHREIN État de Bahrein	BH	
BANGLADESH République populaire du Bangladesh	BD	
BARBADE	BB	

1	2	3
BELGIQUE Royaume de Belgique	BE	
BELIZE	BZ	Anciennement Honduras britannique.
BERMUDES Les îles Bermudes	BM	
BHOUTAN Royaume du Bhoutan	BT	
BIÉLORUSSIE République socialiste soviétique de Biélorussie	BY	
BIRMANIE République socialiste de l'Union Birmane	BU	
BOLIVIE République de Bolivie	BO	
BOTSWANA République de Botswana	BW	
BOUVET, ÎLE	BV	Appelé aussi Bouvetøya.
BRÉSIL République fédérative du Brésil	BR	Comprend l'atoll des Rocas, l'archipel de Fernando de Noronha, l'île de Trindade, l'île Martim Vaz et les roches Saint-Pierre et Saint-Paul.
BRUNEI	BN	
BULGARIE République populaire de Bulgarie	BG	
BURUNDI République de Burundi	BI	
CAÏMANES, ÎLES	KY	Comprend la Grande Caïmane, Caïmane Brac et la petite Caïmane.
CAMEROUN République-Unie du Cameroun	CM	
CANADA	CA	
CANTON ET ENDERBURY, ÎLES	CT	
CAP-VERT, ÎLES DU	CV	Comprend Boa Vista, Brava, Fogo, Maio, Sal, Santo Antão, São Nicolau, São Tiago et São Vicente.
CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE	CF	
CHILI République du Chili	CL	Comprend l'île de Pâques, les îles Juan Fernandez, l'île San Felix, l'île Sala y Gomez.
CHINE République populaire de Chine	CN	
CHRISTMAS, ÎLE	CX	
CHYPRE République de Chypre	CY	
COCOS (KEELING), ÎLES	CC	

1	2	3
COLOMBIE République de Colombie	CO	Comprend San Andrés et Providencia, l'île Malpelo, Cayo Roncador et les basses Serrana et Serranilla.
COMORES	KM	Comprend Anjouan, la Grande Comore, Mayotte, Mohéli et d'autres petites îles.
CONGO République populaire du Congo	CG	
COOK, ÎLES	CK	
CORÉE, RÉPUBLIQUE DE	KR	
CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE	KP	
COSTA RICA République du Costa-Rica	CR	Comprend les îles Cocos.
CÔTE D'IVOIRE République de Côte d'Ivoire	CI	
CUBA République de Cuba	CU	
DAHOMEY République du Dahomey	DY	
DANEMARK Royaume du Danemark	DK	
DOMINIQUE	DM	
DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE	DO	
ÉGYPTE République arabe d'Égypte	EG	
EL SALVADOR République d'El Salvador	SV	
ÉMIRATS ARABES UNIS	AE	
ÉQUATEUR République de l'Équateur	EC	Comprend les îles Galapagos (archipel de Colón).
ESPAGNE État espagnol	ES	
ÉTATS-UNIS États-Unis d'Amérique	US	
ÉTHIOPIE Empire d'Éthiopie	ET	
FALKLAND, ÎLES (MALVINAS)	FK	Comprend les îles Falkland Est et Falkland Ouest, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud.
FÉROÉ, ÎLES	FO	
FIDJI	FJ	Comprend les îles Viti Levu, Vanua Levu et Rotuma.
FINLANDE République de Finlande	FI	

1	2	3
FRANCE République française	FR	
GABON République gabonaise	GA	
GAMBIE République de Gambie	GM	
GHANA République du Ghana	GH	
GIBRALTAR	GI	
GILBERT ET ELLICE, ÎLES	GE	Comprend les îles Gilbert; les îles Ellice (Funafuti, Nukufetau, Nukulailai, Nurakita); les îles Fanning, Washington et Christmas dans les îles de la Ligne; l'île Océan; les îles Phoenix (Birnie, Gardner, Hull, Mc Kean, Phoenix, Sydney) sauf Canton et Enderbury.
GRÈCE République hellénique	GR	Comprend les îles de la mer Égée, les îles Ioniennes, le Dodécanèse, la Crète et la zone indépendante du Mont Athos.
GRENADE	GD	Comprend les îles Grenadines du Sud.
GROENLAND	GL	
GUADELOUPE	GP	Comprend Grande-Terre, Basse-Terre, Marie Galante, les Saintes, les îles de la Petite Terre, la Désirade, Saint-Barthélemy et la partie nord de Saint-Martin.
GUAM	GU	
GUATEMALA République du Guatemala	GT	
GUINÉE République de Guinée	GN	
GUINÉE-BISSAU République de la Guinée-Bissau	GW	
GUINÉE ÉQUATORIALE République de la Guinée Équatoriale	GQ	Comprend Rio Muni, l'île Macias Nguema Biyogo (anciennement Fernando Po), les îles Annobón, Corisco et Elobey.
GUYANE République de Guyane	GY	
GUYANE FRANÇAISE	GF	
HAÏTI République d'Haïti	HT	
HAUTE-VOLTA République de Haute-Volta	HV	
HEARD ET MAC DONALD, ÎLES	HM	
HONDURAS République du Honduras	HN	Comprend les îles Swan.
HONG-KONG	HK	Appelé aussi Hsiangkang et Xianggang.

1	2	3
HONGRIE République populaire hongroise	HU	
INDE République de l'Inde	IN	Comprend l'île Minicoy, les îles Laquédives, Amindivi, Andaman et Nicobar.
INDONÉSIE République d'Indonésie	ID	
IRAK République d'Irak	IQ	
IRAN Empire d'Iran	IR	
IRLANDE	IE	
ISLANDE République d'Islande	IS	
ISRAËL État d'Israël	IL	
ITALIE République italienne	IT	
JAMAÏQUE	JM	Comprend Morant Cays et Pedro Cays.
JAPON	JP	
JOHNSTON, ÎLE	JT	
JORDANIE Royaume hachémite de Jordanie	JO	
KENYA République du Kenya	KE	
KHMÈRE, RÉPUBLIQUE	KH	Anciennement Cambodge.
KOWEIT État du Koweit	KW	
LAOS Royaume du Laos	LA	
LESOTHO Royaume du Lesotho	LS	
LIBAN République libanaise	LB	
LIBÉRIA République de Libéria	LR	
LIBYE République arabe libyenne	LY	
LIECHTENSTEIN Principauté du Liechtenstein	LI	
LUXEMBOURG Grand-Duché de Luxembourg	LU	
MACAO	MO	Appelé aussi Ao-mén.

ISO 3166-1974 (F)

1	2	3
MADAGASCAR République malgache	MG	
MALAISIE	MY	Comprend l'ancienne fédération de Malaya (sauf Singapour), Sarawak, Sabah (nord de Bornéo).
MALAWI République de Malawi	MW	
MALDIVES République des Maldives	MV	
MALI République du Mali	ML	
MALTE	MT	
MAROC Royaume du Maroc	MA	
MARTINIQUE	MQ	
MAURICE	MU	Comprend les îles Rodrigues et Agalega et les Cargados Carajos Shoals.
MAURITANIE République islamique de Mauritanie	MR	
MEXIQUE États-Unis du Mexique	MX	
MICRONÉSIE	PC	Comprend les îles Carolines, Mariannes (sauf Guam) et Marshall.
MIDWAY, ÎLES	MI	
MONACO Principauté de Monaco	MC	
MONGOLIE République populaire mongole	MN	
MONTSERRAT	MS	
MOZAMBIQUE	MZ	
NAMIBIE	NA	
NAURU République de Nauru	NR	
NÉPAL Royaume du Népal	NP	
NICARAGUA République du Nicaragua	NI	
NIGER République du Niger	NE	
NIGÉRIA République fédérale du Nigéria	NG	
NIUE, ÎLE	NU	

1	2	3
NORFOLK, ÎLE	NF	
NORVÈGE Royaume de Norvège	NO	
NOUVELLE-CALÉDONIE	NC	Comprend l'île des Pins, les îles Loyauté, l'île Huon, les îles Belep, les îles Chesterfield et l'île Walpole.
NOUVELLES-HÉBRIDES	NH	
NOUVELLE-ZÉLANDE	NZ	Comprend les îles Antipodes, Auckland, Bounty, l'île Campbell, les îles Kermadec et Chatham, la dépendance de Ross en Antarctique et les Snares.
Océan Indien, Territoire Britannique de l'	IO	Comprend l'archipel Chagos, l'atoll Farquhar, les îles Aldabra et l'île Desroches et Diego Garcia.
OMAN Sultanat d'Oman	OM	Comprend les îles Kouria Mouria.
OUGANDA République de l'Ouganda	UG	
PACIFIQUE, ÎLES DU	PU	Comprend Kingman Reef et les îles Baker, Howland, Jarvis et Palmyre.
PAKISTAN République islamique du Pakistan	PK	
PANAMA République du Panama	PA	
PANAMA, ZONE DU CANAL DE	PZ	
PAPOUASIE ET NOUVELLE-GUINÉE	PG	Comprend les archipels Bismarck et Lousiade, les îles de l'Amirauté, d'Entrecasteaux, Salomon du Nord (Bougainville, Buka, etc.), Trobriand, de Nouvelle Bretagne, de Nouvelle Irlande, Woodlark et les îles associées.
PARAGUAY République du Paraguay	PY	
PAYS-BAS Royaume des Pays-Bas	NL	
PÉROU République du Pérou	PE	
PHILIPPINES République des Philippines	PH	
PITCAIRN	PN	Comprend les îles Hendersen, Ducie et Oeno.
POLOGNE République populaire de Pologne	PL	
POLYNÉSIE FRANÇAISE	PF	Comprend les îles de la Société, l'archipel des Tuamotu, les îles Marquises, les îles Tubuaï et Gambier, l'île de Clipperton et les îles Australes.
PORTO RICO	PR	
PORTUGAL République portugaise	PT	